



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25160859

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 DEC. 2025

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0434 847 238

Nom

(en entier) : **ANSYS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Pasteur 4, 1300 Wavre**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur -
Procuration**

(Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 25 novembre 2025)

1. Démission d'un administrateur

L'actionnaire unique décide de mettre fin au mandat de Monsieur Florian Vogel en qualité d'administrateur de la Société, [...] avec effet à la date de signature des présentes résolutions écrites.

2. Nomination d'un administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Orla Murphy en qualité d'administratrice de la Société, [...] pour une durée maximale de six (6) ans, avec effet à la date de signature des présentes résolutions écrites.

Madame Orla Murphy élit domicile au siège de la Société pour l'exercice de son mandat.

Le mandat d'administratrice de la Société n'est pas rémunéré.

Ainsi, le conseil d'administration de la Société se compose, à la date de signature des présentes résolutions écrites, des administrateurs suivants :

- Monsieur Richard Belcher, administrateur;
- Monsieur Jurgen Plassman, administrateur;
- Madame Orla Murphy, administratrice.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, tant en qualité de demandeur que de défendeur, soit par le conseil d'administration, soit par un administrateur agissant seul.

4. Procuration pour les formalités

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Ad-Ministerie BVBA, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entier pouvoirs pour agir en son nom et pour la représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Ad-Ministerie BV
Représentée par
Adriaan de Leeuw
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).